

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côtes.
L'Association Sportive Automobile de la Drôme organise les 18 & 19 août 2007, avec le concours de la Mairie et du Comité des Fêtes et d'Animation de Châteauneuf-de-Galaure une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

8ème Course de Côte Régionale de CHATEAUNEUF-de-GALAURE

en qualité d'organisateur administratif et technique.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne et pour le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par ce Comité Régional sous le N° R 26 en date du 25 Juin et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° R330 en date du 29 juin.

ARTICLE 1P. ORGANISATION de la COURSE

➤ Art.1.1p. Officiels

| | | | Licence N° |
|--|---|-------------------------------|------------|
| Président Collège des C.S. | | Robert MORANGE | 1 981 |
| Commissaires sportifs | | Françoise GERLAND | 10 193 |
| | | Alain BELTRANDO | 38 515 |
| Secrétaire du Collège des C.S. | | Françoise GERLAND | 10 193 |
| Directeur de Course | | Marc CURRAT | 5 171 |
| Directeurs de Course Adjoints | | Gérard CHARTOGNE | 10 212 |
| | | Marcel DESBRUN | 3 266 |
| Commissaire Technique Responsable | B | Patrick TERMINARIAS | 18 237 |
| Commissaires Techniques Adjoints | B | Denis FARGIER | 33 629 |
| | B | Gérald MILAMANT | 29 575 |
| | C | Jean GHENO | 31 781 |
| Médecin responsable | | Docteur Jean-Pierre TROUILLER | |
| Chargé de la Sécurité | | Georges MONTEIL | 1 828 |
| Chargés mise en place des moyens | | Jean Louis CANEL | 50 539 |
| assisté de | | Maurice CLAVEL | 131 930 |
| Chargés des relations concurrents & Publicité | | Yannick BARDIN | 46 622 |
| assisté de | | Christel MARIGNANI | 139 938 |
| Chargés de la Presse et de l'information des temps | | Sébastien CHOL | 136 357 |
| | | Lucie STEINBERG | |
| Chargé des Commissaires | | Daniel VERNET | 147 321 |
| assisté de | | Marie-Pierre FICHOT | 155 090 |
| Chronométrage & Classements | | Robert MOLINES | 4 107 |
| Speaker | | Gilles GAILLARD | 26 138 |
| Observateur du Comité Rhône-Alpes | | Joël JACQUIOT | 41 730 |

➤ Art.1.2p. Horaires

Date de parution du règlement : lundi 18 juin

Clôture des engagements le lundi 13 août à minuit

Publication de la liste des engagés : jeudi 16 août

Vérfications des documents au centre de contrôle de la Galaure, ZA les Aires de Châteauneuf

❖ Samedi 18 août de 15H à 18H 30

❖ Dimanche 19 août de 7H à 7H30

Vérfications des voitures à la Pépinière des Entreprises, ZA Les Aires de Châteauneuf

❖ Samedi 18 août de 15H00 à 19H00

❖ Dimanche 19 août de 7H00 à 8H00

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à la Maison du Lavoir : 19 août à 8H00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8H15, au centre de contrôle de la Galaure

Parc départ : Montée du Crozat

Essais non chronométrés : Dimanche 19 août de 8H30 à 10H00

Essais chronométrés : Dimanche 19 août de 10H30 à 12H00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12H15, Place de la mairie

Course le Dimanche 19 août :
1^{ère} montée de 13H30 à 14H50
2^{ème} montée de 15H20 à 16H40
3^{ème} montée de 17H10 à 18H30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier Concurrent au Parc fermé Place de la salle des Fêtes

Podium d'arrivée : place du Lavoir

Parc Fermé : Parking de la salle des Fêtes (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office)

Remise des Prix : Place du 19 mars, le 19 août à 19H45, en cas de mauvais temps la remise des prix sera transférée à la salle des Fêtes de Châteauneuf de Galaure.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs à la Maison du Lavoir : dimanche 19 août à 8H00, à l'issue des essais et de la dernière montée de course.

➤ **Art.1.3.p. Vérifications**

Vérifications des documents et des voitures au centre de contrôle de la Galaure et à la Pépinière des Entreprises, ZA les Aires à Châteauneuf de Galaure (voir horaires Art.1.2p.)

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au centre de contrôle de la Galaure
Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leurs permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le 19 août à 8H00.

A l'issue des vérifications des voitures, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue à 8H00.

Pesage libre des véhicules à la Pépinière des Entreprises, les horaires seront précisés par affichage.

➤ **Art.1.5.p. Dispositions particulières**

Une voiture ne peut-être utilisée que par un seul concurrent.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir réglementation générale des Courses de Côte

ARTICLE 3P. CONCURRENTS & PILOTES

➤ **Art.3.1p. Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, jusqu'au lundi 13 août à minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile de la Drôme
5, Rue des Repenties 26000 – VALENCE
Tél : 04 75 41 05 05 – Fax : 04 75 81 25 73
E-mail : info@asadrome.com

Les frais de participation sont fixés à 270 €, **réduits à 135 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 115 € pour les licenciés ASA DROME.**

Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation (chèque à l'ordre de l'ASA DROME).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou E.mail **24 heures avant le début du meeting** pour obtenir le remboursement de sa participation.

ARTICLE 4P. VOITURES & EQUIPEMENTS

➤ **Art.4.1p. Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à **140**.

La répartition des véhicules dans les groupes et classes admis dans cette épreuve est la suivante :

GROUPE FC/F2000

| | | | |
|-----|-------------------------|---------|-------------------------|
| FC1 | jusqu'à 1300 cm3 | F2000-1 | jusqu'à 1400 cm3 |
| FC2 | plus de 1300 à 1600 cm3 | F2000-2 | plus de 1400 à 1600 cm3 |
| FC3 | plus de 1600 à 2000 cm3 | F2000-3 | plus de 1600 à 2000 cm3 |
| FC4 | plus de 2000 cm3 | | |

GROUPE N/FN

| | |
|-------|-------------------------|
| N/FN1 | jusqu'à 1400cm3 |
| N/FN2 | plus de 1400 à 1600 cm3 |
| N/FN3 | plus de 1600 à 2000 cm3 |
| N/NF4 | plus de 2000 cm3 |

GROUPE A/FA

| | |
|-------|-------------------------|
| A/FA1 | jusqu'à 1400 cm3 |
| A/FA2 | plus de 1400 à 1600 cm3 |
| A/FA3 | plus de 1600 à 2000 cm3 |
| A/FA4 | plus de 2000 cm3 |

GROUPE C3/CN/CM

| | |
|----------|-------------------------|
| CM | jusqu'à 1003 cm3 |
| C3/CN. 1 | jusqu'à 1600 cm3 |
| C3/CN. 2 | plus de 1600 à 2000 cm3 |

GROUPE D/E

| | |
|-------|-------------------------|
| D/E 1 | jusqu'à 1300 cm3 |
| D/E 2 | plus de 1300 à 1600 cm3 |
| D/E 3 | FF - FR - F3B |

GROUPE GT de SERIE

| | | | |
|------|------------------|------|------------------|
| GT 1 | jusqu'à 2000 cm3 | GT 2 | plus de 2000 cm3 |
|------|------------------|------|------------------|

➤ **Art.4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements**

Voir réglementation générale des Courses de Côte

➤ **Art.4.3p. Numéros de course**

Voir réglementation générale des Courses de Côte

➤ **Art.4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

❖ Publicité obligatoire (non rachetable) :

❖ Publicité facultative :

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. INFRASTRUCTURES

➤ **Art.6.1p. Parcours**

La Course de Côte Régionale de Châteauneuf-de-Galaure a le parcours suivant :

Départ sur la route D 53 devant la Maison du Lavoir

Arrivée sur la route D 53 Quartier la Plaine

Pente moyenne : 5,5 %

Longueur du parcours : 1 540 m

La course se déroulera en 3 montées

Procédure de départ aux feux

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage des groupes et des classes prévu à l'article 7 du règlement standard, dans l'ordre décroissant des numéros

Modalités de retour au départ : par la voie communale n° 10, le chemin rural n° 15, la voie communale n° 5 et la Départementale D 53

Parc Départ : Montée du Crozat

Parc Arrivée : sur la Voie Communale n° 5

➤ **Art.6.2p. Route de Course**

L'accès au départ se fait par la Montée du Crozat, en sortie du parc Concurrents.

➤ **Art.6.3p. File de départ**

Sur la D 53 à partir de la place de la mairie

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent, dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

➤ **Art.6.4p. Signalisation**

Voir réglementation générale es Courses de Côte

➤ **Art.6.5p. Parc concurrents**

Le parc Concurrents sera situé Zone Artisanale, et accessible à partir de 14 H le samedi 18 août.

➤ **Art.6.6p. Parc fermé final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parking de la salle des Fêtes.

➤ **Art.6.7p. Tableaux d'affichage**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, au centre de contrôle de la Galaure

Pendant les essais et la course, Place de la mairie.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc fermé Place de la salle des Fêtes

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

➤ **Art.6.8p. Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Au centre de contrôle de la Galaure : tél. : 04 75 41 05 05 et 04 75 68 68 89

Fax : 04 75 68 74 93

❖ samedi 18 août de 15H à 20H30

❖ dimanche 19 août de 7H à 8H00

❖ et ensuite à la Maison du Lavoir Tel : 04 75 68 66 03

Centre de Secours le plus proche : Pompiers, ZA les Aires, tél. 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT de L'EPREUVE

➤ **Art.7.1p. Essais**

Voir réglementation générale des Courses de Côte et art.1.2p du présent règlement pour les horaires.

➤ **Art.7.2p. Conférence aux Pilotes**

La conférence aux pilotes aura lieu le 19 août à 13H15 sur la ligne de départ – D53.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

➤ **Art.7.3p. Course**

Voir réglementation générale des Courses de Côte

Les départs sont donnés aux feux tricolores.

➤ **Art.7.4p. Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales de Courses de Côte

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir réglementation générale Courses de Côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des Courses de Côte

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier Concurrent, Place de la salle des Fêtes et seront établis de la façon suivante :

❖ 1 classement général

❖ 1 classement pour chacun des groupes

❖ 1 classement par classe

❖ 1 classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

➤ Art.10.1.2 et 3p. Trophées - Prix - Coupes

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

| | | | | |
|---|------------------|------------------------|------------------------|-------------------|
| <u>SCRATCH</u> | 1 ^{er} | | | 270 € |
| | 2 ^{ème} | | | 230 € |
| | 3 ^{ème} | | | 160 € |
| | | 1 à 4 partants | 5 à 10 partants | 11 et plus |
| <u>GROUPES</u> | 1 ^{er} | 70 € | 135 € | 135 € |
| <u>CLASSE</u> | 1 ^{er} | 135 € | 135 € | 135 € |
| | 2 ^{ème} | | 110 € | 115 € |
| | 3 ^{ème} | | 90 € | 100 € |
| | 4 ^{ème} | | | 75 € |
| | 5 ^{ème} | | | 45 € |
| | 6 ^{ème} | | | 30 € |
| <u>COUPE des DAMES</u> | | | | |
| | 1 ^{ère} | | | 135 € |
| | 2 ^{ème} | si plus de 3 partantes | | 80 € |
| MONTANT TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES | | | | 17 185 € |

Les prix en espèces sont cumulables.

Tous les concurrents primés auront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Il est prévu une dotation pour les Commissaires.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue au présent règlement, les pilotes classés qui ne se présenteront pas, perdront le bénéfice de leurs prix. Les prix non retirés resteront acquis aux organisateurs (Article 10.4)

➤ Article 10.5p. – Remise des Prix

Elle aura lieu le 19 août à 19 H 45, place du 19 mars

(en cas de mauvais temps la remise des prix sera transférée à la salle des Fêtes)

➤ Article 10.6p. – Remise des chèques et palmarès

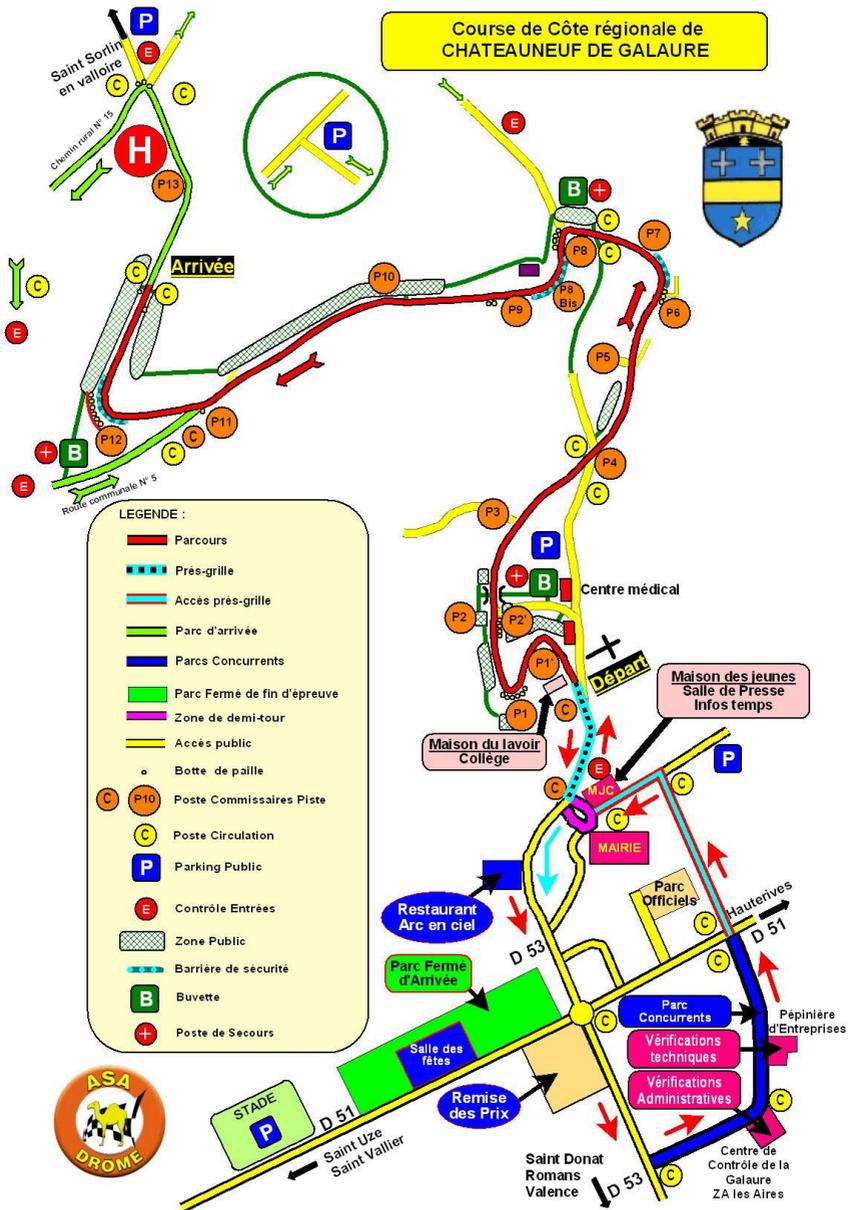
Les chèques seront envoyés aux concurrents la semaine suivante.

PALMARES

| | | | |
|------|-------------------|----------------|-----------------|
| 2000 | DONIN Franck | s/REYNARD 923 | Temps : 58" 68 |
| 2001 | NEVEU Mickaël | s/TOJ SC 206 | Temps : 52" 20 |
| 2002 | GUILLAUMARD David | s/REYNARD 923 | Temps : 52" 75 |
| 2003 | BROTTE Eric | s/MARTINI MK74 | Temps : 52" 38 |
| 2004 | SAPIN Marcel | s/MARTINI MK73 | Temps : 51" 638 |
| 2005 | BROTTE Eric | s/MARTINI MK74 | Temps : 50" 527 |
| 2006 | SCHATZ Nicolas | s/ DALLARA 389 | Temps : 49" 712 |

NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT LA MAIRIE, LE COMITE DES FETES & D'ANIMATION, LES HABITANTS DE CHATEAUNEUF DE GALAURE ET NOUS LES ASSOCIATIONS TRES SPORTIVEMENT A LA REUSSITE DE CETTE MANIFESTATION.

Course de Côte régionale de CHATEAUNEUF DE GALAURE



LEGENDE :

- Parcours
- - - Prés-grille
- Accès prés-grille
- Parc d'arrivée
- Parcs Concurents
- Parc Fermé de fin d'épreuve
- Zone de demi-tour
- Accès public
- o Botte de paille
- C P10 Poste Commissaires Piste
- C Poste Circulation
- P Parking Public
- E Contrôle Entrées
- Zone Public
- Barrière de sécurité
- B Buvette
- + Poste de Secours



STADE
P
D 51
Saint Uze
Saint Vallier